

quasi judiciaire. Cela peut, tout comme aux autres, leur arriver.

Ceci dit, je parlerai maintenant du commerce des services. Dans notre économie nationale, les services occupent une place d'une importance incroyable. Environ les deux tiers de notre PNB viennent de ce secteur. Et notre taux de croissance dans ce domaine a progressé d'en moyenne 3 % par an. Notre problème dans les échanges internationaux est l'absence de règles du GATT concernant les services.

Les obstacles que nous rencontrons dans le commerce international des services peuvent être mineurs, par exemple si nous ne pouvons envoyer un technicien aux États-Unis pour réparer des machines canadiennes, ou majeurs, lorsque nous ne pouvons assurer des services de transport maritime entre des ports américains.

Nos compagnies aériennes aimeraient assurer davantage de services aux États-Unis. Nos camionneurs pourraient bénéficier d'un accès au marché américain inter-état. Notre industrie touristique, nos compagnies d'assurance-vie, nos ingénieurs et nos experts-conseils pourraient tous avoir à gagner de nouvelles règles.

Nos étudiants obtiennent des diplômes dans des spécialités reliées aux services: informatique, génie, biologie, comptabilité, administration des affaires, journalisme et ainsi de suite. C'est pourquoi nous cherchons à élargir les débouchés qui existent dans ces disciplines.

Il est fort logique d'essayer d'éliminer les barrières qui se dressent dans le commerce international des services, quand notre économie en souffre de façon croissante. C'est précisément ce que nous faisons.

Le commerce des services fait actuellement l'objet de discussions dans le cadre des négociations du GATT entreprises en Uruguay, mais c'est un processus qui prendra un certain temps. Le Canada et les États-Unis peuvent marquer plus rapidement des progrès sur ce chapitre dans le cadre de leurs négociations bilatérales.

C'est là une raison qui fait que cette initiative donne de l'élan aux négociations multilatérales. Nous avons une occasion historique de contribuer à l'établissement des nouvelles règles commerciales internationales. Alors, quelle est notre position actuelle?

L'accord commercial peut être comparé à un livre. Nous avons déjà une table des matières indiquant les sujets